



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 27
Nombre de votants : 27
Nombre de présents : 24

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE HUIT JUIN A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 4 juin 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire,
Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, Hugo NICAISE, *Adjoint au maire*
Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean ALESI, Cécile VANNIER, Gery SERRE, Julia SELIER, Hervé POTEAUX, Cindie KELLEN, Jean-Paul AMBELLOUIS, Caroline CORRALL, Pauline EVRARD AURIAULT, Daniel METIVIER, Brigitte BLONDEAU, Lucas VALLÉE, *Conseillers Municipaux*

Pouvoirs : Corinne SKORIC (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*)- Laurent LENAIN (*pouvoir à Mr VALLÉE*) - Jonathan CHATELAIN (*pouvoir à Mme SELIER*)

Secrétaire de séance : Cécile VANNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES FINANCIÈRES

2026-56 Subvention exceptionnelle 2026 à l'association Vert Village

L'association Vert Village va organiser le feu de Saint Jean le samedi 20 juin 2026.

L'association nous sollicite pour une subvention exceptionnelle de 500 € qui leur permettra de mener à bien cet événement.

De ce fait, il est proposé d'octroyer à l'association Vert Village une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation de leur feu de Saint Jean.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ACCORDE à l'association Vert Village, une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500 euros.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice en cours.

Pour Extrait Conforme,
A Verneuil-en-Halatte, le 9 Juin 2026

Le Maire,

Philippe KELLNER

